

ن° 446 /LRFC/2025

Constantine, le : 01. DEC. 2025

Affaire N° 310/C.D/ Rencontre JSBBL Vs CAMS du 31/10/2025

- Recours du CSA/JSBBL sur une décision prise à son encontre par la commission wilaya de Discipline de la ligue de football Skikda.
- Recours recevable dans la forme
- Recours recevable sur le fond
- Vu la feuille de match
- Vu le rapport de l'arbitre
- Vu les pièces versées au dossier du club
- Vu les pièces versées au dossier de la LWF.Skikda
- Attendu que le club JSBBL a fait un recours à l'encontre d'une décision de la commission de discipline de la ligue de football Skikda
- Attendu que l'arbitre a signaler sur la feuille de match, qu'il a été agressé en dehors du terrain par les supporteurs du CSA/JSBBL
- Attendu que l'arbitre a enfreint à sa responsabilité de ne pas siffler la fin de la rencontre et de se diriger vers les supporteurs du club JSBBL ou son père s'y trouve dans la foule ,là où il a fait l'objet d'une agression ce qui a été signalé par les arbitres assistants dans leurs rapports
- Attendu que les deux clubs ne sont pas responsables de ce qui s'est passé en dehors du terrain
- par ces motifs : la commission régionale de recours de la LRF.Cne et en dernier ressort infirme la décision initiale de la CW de discipline et décide de rejouer la rencontre : JSBBL vs CAMS (Seniors) sous la coupe de la LWFB Skikda sur un terrain neutre dans un délai de 15 jours

Salutations sportives

